



contrat que le CIO passera avec les comités d'organisation des Jeux des futures Olympiades, ainsi que la limitation des frais de candidature. Une commission composée du prince Alexandre de Merode, de M. Richard Pound, M^e Marc Hodler et de M. Raymond Gafner a été chargée d'étudier ce dernier point.

Les journalistes présents ont par ailleurs été invités à assister à une démonstration tout à fait réussie du vote électronique. Ce système qui garantit le secret du choix, sera utilisé par les membres du CIO, lors de la 91^e Session, pour élire les deux villes organisatrices des Jeux Olympiques de 1992. Le résultat final de ce vote sera retransmis immédiatement dans le monde entier.

La commission a approuvé la liste des nouveaux récipiendaires de l'ordre Olympique (voir page suivante), et attribué la Coupe olympique 1985 au CNO de la République populaire de Chine pour l'aide exceptionnelle que celui-ci apporte aux pays en développement en matière de constructions sportives. On se souvient des ces remarquables installations, stades et complexes omnisports, visités par le Président du CIO très admiratif, lors de ses derniers voyages en Afrique.

A l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse 1985, deux trophées ont été offerts par le CIO à deux athlètes juniors, un garçon et une fille pour chaque CNO qui en a fait la demande. Une action semblable devant marquer l'Année de la paix 1986 est à l'étude dans le cadre de la famille olympique.



VOTE ÉLECTRONIQUE ET COUPE OLYMPIQUE

La commission exécutive a poursuivi la révision de la « Charte Olympique » et achevé la première lecture du texte remodelé. A l'étude figuraient également la modification des termes du